

*L'immigration*

nous préoccupent davantage en ce qui concerne les répercussions négatives du projet de loi C-18 sur les services de transport dans les provinces Maritimes.

Monsieur le Président, voilà un point où nous, de l'Opposition officielle, allons nous battre pour qu'il soit inclus dans le projet de loi. Je dois, venu du Nouveau-Brunswick, appuyer le Conseil des premiers ministres car je vois qu'ils sont sages lorsqu'ils recommandent l'article qui donnerait préséance au développement économique régional sur la viabilité ou la rentabilité.

Bien sûr, monsieur le Président... Est-ce que le temps de parole qui m'est alloué est écoulé? Il me reste deux minutes. Je vous remercie.

Je m'en voudrais aussi, monsieur le Président, de ne pas mentionner l'effet que ce projet de loi pourrait avoir sur l'emploi. Vous allez me dire qu'on va avoir plus de transporteurs, qu'on va créer des emplois. Eh bien, ce n'est pas sûr.

Nous croyons que ce projet de loi va d'abord inviter une certaine concentration, qu'il va provoquer une certaine concentration vers de plus gros transporteurs qui ne seront nécessairement pas situés chez nous. Et déjà, monsieur le Président, nous commençons à ressentir les effets de la déréglementation, parce qu'au Nouveau-Brunswick, déjà, nous avons connu, et justement la semaine dernière, des mises à pied massives, soit 449, ce qui nous donne un total de 800 emplois que nous avons perdus dans une année.

Monsieur le Président, il semble que le Canadien National soit actuellement en train de se préparer à la privatisation et qu'il doive rentabiliser toutes ses opérations.

Alors voilà ce qui arrive lorsqu'on ne pense qu'au profit, qu'on ne pense pas aux services, qu'on ne pense pas qu'on a un rôle spécial à jouer dans une communauté. On ne fait que regarder la ligne des profits et si on doit faire des mises à pied massives, on le fait et sans inquiétude, on laisse tout simplement ces gens-là sans emploi. Et je dois vous dire, monsieur le Président, que dans une région comme le Nouveau-Brunswick et surtout le sud-est du Nouveau-Brunswick où on a annoncé vendredi dernier que le taux de chômage était de 17,1 p. 100, des mises à pied de ce genre-là sont désastreuses.

Je vous remercie, monsieur le Président.

*[Traduction]*

**Mlle Nicholson:** Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue s'il a suivi la situation en Californie. Cet État a commencé à réglementer à nouveau le secteur de la location de camions et voici les deux raisons données aux audiences de la commission californienne des services publics: la première, c'est l'intensification de la guerre des prix et la deuxième, le nombre de graves problèmes de sécurité qui s'étaient posés pendant la période de déréglementation. Je voudrais bien que le député me dise s'il pense que la déréglementation au Canada risque également de faire surgir des problèmes de sécurité et de déclencher des guerres de prix.

*[Français]*

**M. Robichaud:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Trinity (M<sup>me</sup> Nicholson) pour ses commentaires et sa question. Et dans le cas de la sécurité, bien sûr les transporteurs et le public en général se posent de sérieuses questions parce qu'on a entendu justement dire qu'aux États-Unis on avait des problèmes de ce côté-là, pour la simple raison que

dans cette course vers les profits, pour rentabiliser les entreprises, on se dirige vers de plus gros camions, des convois en fait qui non seulement comptent un camion et une boîte, mais peut-être un camion, une boîte et une roulotte et, dans certains cas même, trois roulettes, ce qui, bien sûr, rend la circulation sur les routes assez difficile et très dangereuse.

Dans le cas des taux de prédateur, j'avais mentionné justement dans mon discours que les Canadiens étant des exploitants de plus petites entreprises seraient vraiment à la merci des transporteurs américains qui, grâce à leur marge de profits, pourraient se servir de taux de prédateur, ce qui affaiblirait énormément les transporteurs canadiens qui finiraient en fait par être tellement faibles, qu'ils seraient à la merci de ces grands transporteurs américains.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS***[Traduction]***L'IMMIGRATION****L'OPPORTUNITÉ DE RÉGLEMENTER LA CONSULTATION PRIVÉE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION****M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord) propose:**

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils du secteur privé qui ne sont régis par aucune réglementation codifiée.

—Monsieur le Président, ma motion d'initiative parlementaire porte sur les individus sans scrupules qui s'enrichissent aux dépens d'innocentes victimes. Cela fait des années que des conseillers sans scrupules exploitent impunément des immigrants sans méfiance. La situation ne fait qu'empirer; n'importe quel député vous le confirmera.

Un document de travail de 1981 soulignait le problème et recommandait des solutions. Malheureusement, il a été relégué aux oubliettes, même s'il contenait un grand nombre d'idées excellentes. Le ministère de l'Immigration ne possède aucune statistique détaillée quant au nombre de conseillers en immigration qui exercent au Canada, au genre de service qu'ils fournissent, à leurs honoraires ou à l'incidence des fautes professionnelles. Le ministère ne possède aucun de ces renseignements même si une directive ministérielle lui demandait de les obtenir en 1981. Des dirigeants de la GRC m'ont dit que les médias n'exagéraient pas en parlant d'exploitation à grande échelle et que ce genre d'exploitation était très répandue.

J'ai récemment rencontré un de mes électeurs à qui un conseiller a fait payer 10 000 \$ pour écrire deux simples lettres. Un autre candidat à l'immigration a dû payer 20 000 \$ pour qu'on lui remplisse une demande d'assurance-sociale.

Contrairement aux avocats, les conseillers en immigration ne sont assujettis à aucune réglementation. Ils n'ont pas de